

Domaines prioritaires retenus

Burundi

1. Gestion des espèces exotiques envahissantes

- la SNPAB-DB en fait une priorité à travers **l'objectif 10** prévoit que les étendues des espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction sont identifiées, des mesures pratiques sont mises en place pour contrôler et éradiquer les espèces les plus dangereuses
- Une étude sur la situation des espèces envahissantes au Burundi vient d'être menée avec l'appui du PNUD

- 2. Mise en place d'un système de monitoring de la dynamique de la biodiversité nationale pour suivre l'état et les tendances des habitats, des populations et des espèces (objectif 13 de la SNPA-DB)**
- 3. Inventaire des ressources génétiques qui entre dans le cadre du Protocole de Nagoya**

4. Renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (formation pour la négociation des contrats de bioprospection)

- Merci pour votre attention